



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 1^{ER} MAI 2023 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

Règlement no 367-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Règlement no 368-2023 concernant certaines dispositions relativement à l'implantation des thermopompes, des génératrices permanentes et des appareils de chauffage et de climatisation et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021, 354-2021, 356-2021, 361-2022 et 364-2022)

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
Mme Cindy Côté, conseillère
M. Daniel Blais, conseiller
M. Jean-François Allen, conseiller
M. Antoine Couture, conseiller
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière

Est absente :

Mme Diane Rhéaume

Monsieur le maire présente et explique les projets de règlements suivants :

No 367-2023 : ce projet vise à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité, entre autres la démolition des immeubles locatifs ainsi qu'à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, historique ou architecturale.

No 368-2023 : ce projet vise à spécifier les normes relatives à l'implantation des thermopompes, des génératrices permanentes et des appareils de chauffage et de climatisation sur le territoire de Saint-Isidore.

La séance de consultation publique est close à 20 h 10.

Adopté ce 5 juin 2023.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière
